



ARPEGE

Association Rurale de Protection de l'Environnement de Genech et ses Environs

Loi 1901 n° W595009908

ARPEGE-INFOS FEVRIER 2010

LECOUFFE-DARRAS

Mise au point sur la situation de l'entreprise.

L'ARPEGE a rencontré les responsables de la DREAL (DRIRE) pour une réunion d'information et de mise au point. L'entreprise a effectué une analyse complète sur le dernier four existant : le four à pyrolyse.

Cette analyse comprenait les métaux lourds, les dioxines et furannes, les poussières, etc...

Comme d'habitude, lorsqu'il n'y a pas de contrôle inopiné, le résultat des analyses est conforme à l'arrêté préfectoral. Les services de la préfecture doivent effectuer bientôt une analyse inopinée.

L'entreprise, n'a toujours pas de nouveau four à pyrolyse, il n'y a pas de place pour l'installer, le four à sable doit obligatoirement être démonté pour permettre la nouvelle installation.

L'entreprise, ne peut plus demander de permis de construire, le PLU et son

règlement interdisent toute nouvelle construction. Le règlement stipule que : Dans le secteur Ui, ne sont admis que : les constructions d'activités industrielles limitées au bâti existant.

Nous espérons qu'un jour la direction de l'entreprise prendra la décision qui s'impose pour le développement de son activité : déménager dans une zone adaptée, tout en respectant son arrêté préfectoral pour limiter au maximum tous les rejets nuisibles à un bon développement durable. La commune n'avait pas le droit d'autoriser l'entreprise à s'installer en milieu rural, si près des fermes existantes, des habitations et l'autoriser à des extensions illégales.

L'ARPEGE est toujours partie civile au TGI de LILLE contre la société LECOUFFE-DARRAS, pour travail sans autorisation pendant la période où il n'avait pas d'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et pour non respect de celui-ci (pollution par les dioxines et furannes et métaux lourds.)

L'association est souvent invitée à participer à différents débats à LMCU (Lille Métropole Communauté Urbaine) : au mois de novembre 2009, Les Grands Débats sur le Développement Durable, au mois de janvier 2010, Aménagement : Métropole 2030 (futur SCOT : schéma de cohérence territoriale). Pour l'instant, la CCPP dépend du Schéma Directeur de l'Arrondissement Urbain (SDAU), avec le SCOT, la communauté Urbaine de LILLE, aimerait que celui-ci s'étende aux territoires voisins : la région minière, les territoires du littoral Nord pas de Calais et créer un inter-SCOT avec les territoires Belges. Nous étions très nombreux, certaines communes de la CCPP étaient représentées par leur Maire, pas d'élus de GENECH. Nous avons également participé au Plan Climat LMCU qui comporte trois ateliers différents.

La date de l'Assemblée Générale a été fixée au samedi 27 mars 2010, salle du Petit Prince. Vous recevrez un courrier, celui-ci comportera :

- La convocation avec l'ordre du jour
- Les pouvoirs
- Le reçu fiscal

Nous espérons que vous viendrez très nombreux à l'Assemblée, ce sera un moment d'échange important pour la bonne continuation de l'association.

Toute personne désireuse de s'investir dans l'association et participer en tant qu'administrateur, peut faire sa demande afin d'être coopté lors de l'assemblée générale.

La CCPP a un budget 2009 avec plus de 3 millions d'euros en caisse, afin de permettre la construction d'une piscine à Genech. Qui prendra en charge, la construction de la nouvelle salle de sport et les terrains de tennis

La commune a rasé l'ancienne ferme DEGRAEVE (achetée pour plus de 200 000 euros) pour créer 36 places de parking supplémentaires, un investissement très coûteux. Nous avons le parking derrière la mairie, il est toujours interdit d'accès.

Pendant les travaux, vous pouvez l'utiliser comme l'indique le GENECH-INFOS.

L'ARPEGE n'a plus de boîte postale depuis le 1er février 2010, le tarif a augmenté de 30 % en deux ans sans aucune amélioration du service, bien au contraire.

Tous les courriers doivent être envoyés à ARPEGE, 25 rue de la Féverie
59242 GENECH

Vous pouvez déposer les cotisations dont le tarif est resté à 15 euros dans la boîte de :

Hervé GUYON 56 Allée de la Voyette
J-M FEDER 566 rue du Plumont
F. VANDENBERGHE 25 rue de la Féverie

Président: Francis VANDENBERGHE
Siège Social: 25 rue de la Féverie
59242 GENECH

☎ 30 20 79 58 11

GSM: 06 59 68 94 58

arpege.59242@orange.fr

IPNS